



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2021-268

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture Hautes-Pyrenees / Direction des services du cabinet - Service des sécurités

65-2021-12-13-00006 - Arrêté portant levée de l'interdiction de circulation
sur la RD918 (1 page)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2021-12-13-00006

Arrêté portant levée de l'interdiction de
circulation sur la RD918



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE PORTANT LEVEE DE L'INTERDICTION DE CIRCULATION SUR LA RD 918

Le Préfet des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment les articles L 2212-1 et suivants et L 2215-1 ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 9 et 12 décembre 2021 portant interdiction de circulation sur la RD 918, entre Gripp (commune de Campan) et la station de ski du Grand Tourmalet secteur La Mongie (commune de Bagnères de Bigorre) ;

Considérant qu'il apparaît, après consultation des services de Météo France, du service RTM, du Conseil Départemental, de la Gendarmerie et de la station du Grand Tourmalet, que les conditions qui justifiaient la fermeture de la RD 918 ont évolué favorablement ;

Considérant que les circonstances au regard du risque avalanche permettent une réouverture de la RD 918

Sur proposition de Mme la Directrice des services du Cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Les arrêtés du 9 et 12 décembre 2021 portant interdiction de circulation des véhicules sur la RD 918, entre Gripp (commune de Campan) et la station de ski du Grand Tourmalet secteur La Mongie (commune de Bagnères de Bigorre) seront abrogés à partir du mardi 14 décembre 2021 07h00, date à laquelle la circulation sera rétablie.

ARTICLE 2 – Le président du conseil départemental, les maires des communes concernées, la directrice des services du cabinet, la sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre, le commandant du groupement de gendarmerie des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 13 décembre 2021

Le préfet ,
Pour le préfet et par délégation,
La directrice des services du Cabinet,



Sophie PAUZAT